



Envoyé en préfecture le 18/03/2019
Reçu en préfecture le 18/03/2019
Affiché le 
ID : 059-215904319-20190315-2019_011-BF

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Conseil Municipal
Mercredi 13 mars 2019

SOMMAIRE

PRESENTATION.....	4
I - LE CONTEXTE GENERAL	5
A - Le contexte économique mondial	5
B - Prévisions budgétaires nationales	6
C - Conséquences pour les collectivités	8
II - LE CONTEXTE LOCAL	9
A - <u>Rétrospective</u> : Fonctionnement - Evolution des recettes/dépenses réelles de fonctionnement.....	10
1 - Recettes de fonctionnement	11
1.1. Evolution de la fiscalité locale	12
1.2. Dotations et participations	13
2 - Dépenses de fonctionnement	15
2.1. Charges à caractère général	16
2.2. Charges de personnel	17
B - <u>Rétrospective</u> : Investissement – Dépenses et recettes réalisées	18
1. Evolution de la capacité d'autofinancement	19
2. Ratios financiers de la ville	20
3. Endettement	22

III - LA STRATEGIE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE DE NIEPPE	26
1. Un programme d'investissement conséquent	27
2. Le maintien des taux municipaux de la fiscalité depuis 2014	28
3. Situation des emprunts : la maîtrise de la dette	28
IV - PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROJECTIONS BUDGETAIRES.....	30
A - <u>Orientations de fonctionnement 2019</u>	31
1 - Les recettes fiscales	31
2 - Les recettes de tarifications publiques	31
3 - Les ressources intercommunales	32
4 - Les autres recettes	32
5 - Evolution des recettes réelles de fonctionnement	33
6 - Les charges à caractère général	34
7 - Les dépenses de personnel	35
8 - Les aides accordées aux associations – Contributions aux organismes extérieurs.....	36
9 - Les intérêts de la dette	36
10 – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	37
B - <u>Orientations d'investissement 2019</u>	38
1. Propositions des investissements au 1 ^{er} mars 2019	39
2. Evolution des résultats et du besoin de financement	42
CONCLUSION.....	43

PRESENTATION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Une nouvelle obligation liée à la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 :

L'article 13 de cette Loi précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le DOB devenu ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population nieppoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile ainsi qu'à la situation financière locale.

I – LE CONTEXTE GENERAL

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le



ID : 059-215904319-20190315-2019_011-BF

I – A - LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

L'augmentation continue qui est en cours depuis 2016 se poursuit : la croissance mondiale devrait rester à son niveau de 2017 sur la période 2018-2019 pour atteindre 3,9 %.

Cette croissance est due au rebond de la production industrielle, à une constante hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le 2e semestre 2016, et aux changements récents de la politique fiscale américaine (baisses d'impôts des entreprises et des ménages).

L'année 2018 a ainsi confirmé la solidité de l'activité mondiale avec la reprise de la croissance dans les pays émergents mais l'expansion devient moins égale et les risques entourant les perspectives augmentent.

Le rythme semble avoir culminé dans certains grands pays et la croissance est devenue moins synchronisée.

Le Fonds Monétaire International met également en avant le regain de tensions commerciales, le resserrement des conditions financières lié à la sortie des politiques monétaires accommodantes, les risques politiques accrus, en particulier en Europe, notamment au Royaume-Uni et en Italie, et le retour des risques financiers, dix ans après la crise.



I - B. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES NATIONALES

En 2017, la croissance Française a été plus dynamique que prévue, atteignant un taux inédit depuis dix ans : 2,3 % (1,1% en 2016) pour ralentir en 2018 et s'établir à 1,6%. On peut pointer diverses raisons : le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques en Europe.

La croissance plus faible, ainsi que la reprise de la dette de SNCF Réseau, vont empêcher la France de tenir son objectif de 2,3% de déficit public en 2018 ; celui-ci devrait être de 2,6%, soit le même niveau qu'en 2017.

Le Parlement a définitivement adopté, le 20 décembre 2018, le projet de loi de finances (PLF) 2019, un texte présenté le 24 septembre 2018 en Conseil des ministres et ajusté en toute fin d'année pour intégrer une partie des concessions consenties pour tenter d'enrayer la crise des mouvements sociaux : comme l'annulation de la hausse de la taxe carbone, de l'alignement du diesel sur l'essence et le maintien de l'avantage fiscal dont bénéficiaient les entreprises sur le gazole non routier, ou encore le déblocage des crédits destinés à financer la hausse de la prime d'activité pour revaloriser les salaires proches du SMIC. Il acte encore les mesures annoncées dès la mi-novembre sur le chèque énergie et la prime de conversion automobile.

Ce projet de loi de finances 2019 prévoit également un déficit public de 2,8%.

Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

Rappelons que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette publique et qu'il leur est interdit de clôturer un exercice en déficit.

Par ailleurs, le projet de loi de finances 2019 demande aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement et l'endettement. On peut résumer cette obligation de la manière suivante : « dépenser mieux tout en dépensant moins ». Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourraient se faire rapidement sentir dans la mesure où l'Etat continue de transférer sans compensation de nouvelles charges aux collectivités : dématérialisation, état civil, réformes du statut, prélèvement à la source ...)

I - C. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Le projet de loi de finances 2019 poursuit les deux principales mesures impactant les communes, à savoir la suppression par tiers à l'horizon 2020 de la taxe d'habitation pour 80 % de la population et la poursuite de contractualisation avec les collectivités de grande taille en vue d'encadrer leurs dépenses. Suppression dont devraient finalement bénéficier 100% des ménages à l'horizon 2021.

Votée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, la baisse de la taxe d'habitation se poursuit donc en 2019. L'impact pour les collectivités serait neutre car compensée par l'État par le biais d'un dégrèvement au moins jusqu'en 2020. Mais cette mesure met les collectivités dans une situation d'insécurité financière au-delà de cette échéance, en supplément de la perte de marge de manœuvre fiscale.

Dans le cadre du projet de programmation 2018-2022, les dotations de l'État aux collectivités locales devaient être maintenues. En effet, le niveau global de la DGF (26,9 milliards d'euros en 2019) est le même qu'en 2018 et ce en contrepartie d'un encadrement de l'évolution des dépenses des plus grandes collectivités.

Enfin, les mesures en faveur du soutien à l'investissement local (créées en 2016) sont maintenues, notamment au travers du dispositif de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local 615 M d'euros).

II – LE CONTEXTE LOCAL

Rétrospectives de fonctionnement et d'investissement
(sur la base des comptes administratifs et pour 2018 le compte administratif provisoire)



A - Rétrospective : Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

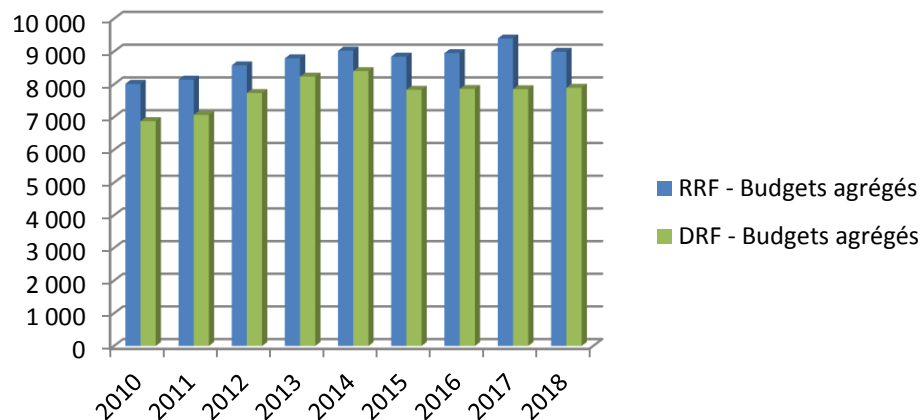
Recettes réelles (en K€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	7 716	7 910	8 329	8 549	8 807	8 618	8 709	9 124	8 716
Budget annexe (hors subvention d'équilibre)	299	233	249	247	220	227	244	275	277
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 015	8 143	8 578	8 796	9 027	8 845	8 953	9 399	8 993
Evolution annuelle en €	434	128	434	219	231	-183	109	446	-406
Evolution annuelle en %	5,73%	1,60%	5,33%	2,55%	2,62%	-2,02%	1,23%	4,98%	-4,32%

Dépenses réelles (en K€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal (hors subvention d'équilibre)	5 911	6 268	6 760	7 245	7 435	6 956	6 986	7 037	7 029
Budget annexe	966	798	975	991	967	879	874	814	866
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 877	7 066	7 735	8 236	8 402	7 835	7 860	7 851	7 895
Evolution annuelle en €	-86	189	668	502	166	-567	25	-9	44
Evolution annuelle en %	-1,24%	2,75%	9,46%	6,49%	2,01%	-6,75%	0,32%	-0,11%	0,56%

Les recettes 2017 sont plus élevées qu'en 2016 malgré la baisse de la DGF. Cette hausse s'explique notamment par le résultat de la vente de 13 logements du CCAS.

Les dépenses sont stables voire en baisse. Elles expriment, comme les années précédentes, les efforts de la Collectivité à réaliser des économies.

Variation annuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement (budgets agrégés)



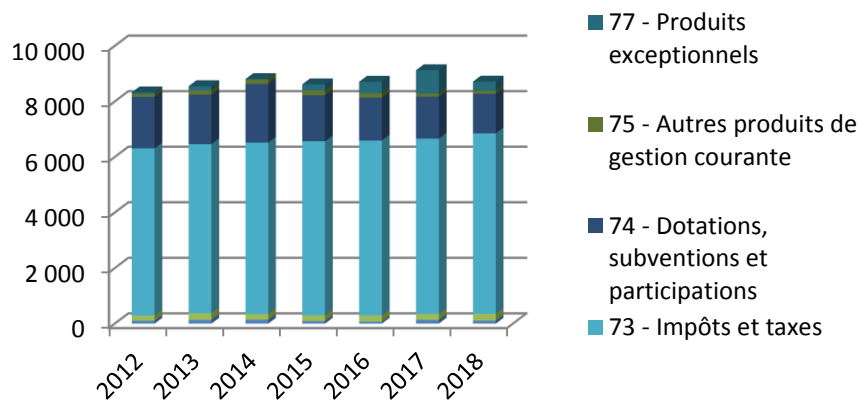
1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
013 - Atténuation de charges	104	131	138	92	71	134	108
70 - Produits des services	190	246	206	209	225	216	245
73 - Impôts et taxes	6 017	6 086	6 173	6 263	6 296	6 312	6 498
74 - Dotations, subventions et participations	1 856	1 784	2 114	1 661	1 544	1 509	1 424
75 - Autres produits de gestion courante	98	149	164	169	156	113	112
77 - Produits exceptionnels	64	153	13	223	417	840	330
TOTAL	8 329	8 549	8 807	8 618	8 709	9 124	8 717

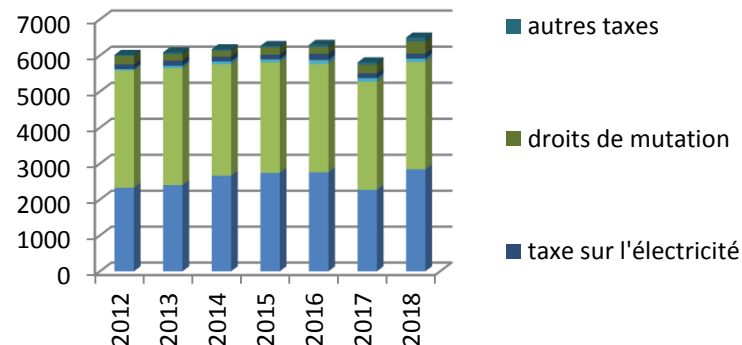
La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pénalise les Collectivités. Ainsi en 2017, la baisse subie fut de 91 202 €. Au total, depuis 2014, la Commune a perdu plus de 1 799 000 € de recettes.

On notera en 2018 la hausse ponctuelle de 109 954,98 € de taxe additionnelle aux droits de mutation par rapport à la prévision budgétaire initiale. La vente d'une maison et de 2 parcelles nous permet d'avoir une recette supplémentaire de 211 000 €. Ainsi que 82 498,76 € de legs de M Lesaffre à la ville.

Evolution des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes fiscales



1.1. Evolution de la fiscalité locale

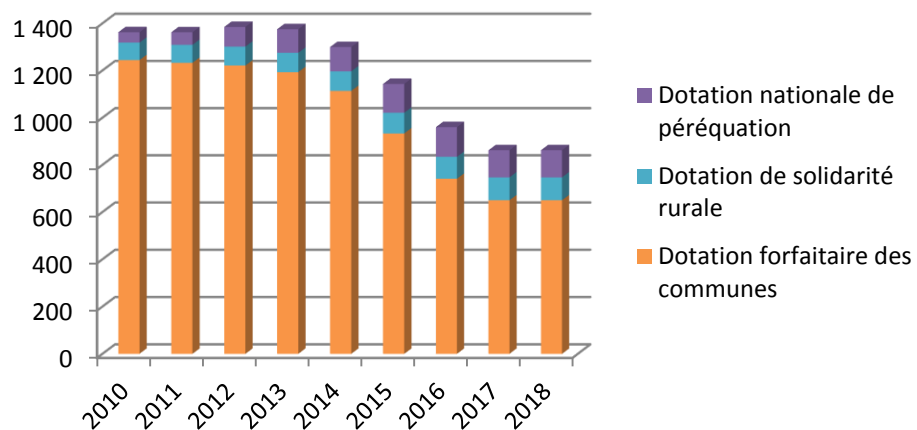
Bases en k €	Années						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	4 710	4 767	4 854	5 054	4 960	5 090	5 191
Foncier bâti	5 533	5 747	5 836	5 949	6 068	6 032	6 264
Foncier non bâti	150	152	152	156	158	158	159

Taux	Années						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	24,40	24,40	26,40	26,40	26,40	26,40	26,40
Foncier bâti	20,15	20,15	22,15	22,15	22,15	22,15	22,15
Foncier non bâti	49,26	49,26	51,26	51,26	51,26	51,26	51,26

1.2. – Chapitre 74 - Dotations et participations

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire des communes	1 244	1 232	1 221	1 193	1 114	933	741	650	641
Dotation de solidarité rurale	74	76	80	82	83	88	93	97	103
Dotation nationale de péréquation	44	53	83	100	103	122	126	115	138
DGF totale de la commune	1 362	1 362	1 385	1 375	1 299	1 143	960	862	882
Evolution annuelle	-8	0	23	-10	-76	-156	-183	-98	20
Evolution annuelle en %	-0,6%	0,0%	1,7%	-0,7%	-5,5%	-12,0%	-16,01%	-10,21%	2,32%

Variation annuelle des dotations de l'Etat



Après plusieurs baisses des recettes significatives du Chapitre 74, le produit des recettes a tendance à s'équilibrer.

La part de participation enfance-jeunesse, après une augmentation entre 2015 et 2016, décroît légèrement à partir de 2017.

1.2. – Chapitre 74 - Dotations et participations (suite)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prévision 2019
DGF TOTALE	1 385	1 375	1 299	1 143	960	862	882	881

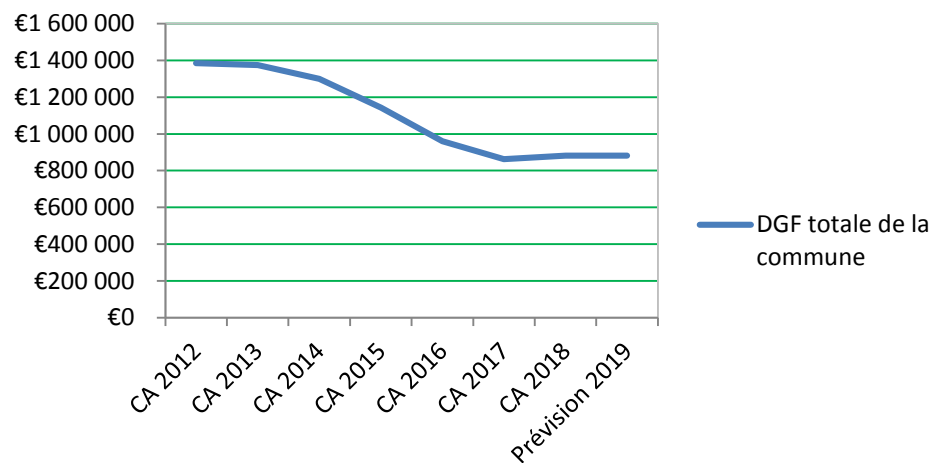
Evolution de la DGF



De 1 385 000 € en 2012, elle est passé à 882 000 € en 2018.

Si l'on prend comme base la dotation 2012, entre 2012 et 2019 en données cumulées, les baisses s'élèvent à + 1 799 000 €.

DGF totale de la commune



2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

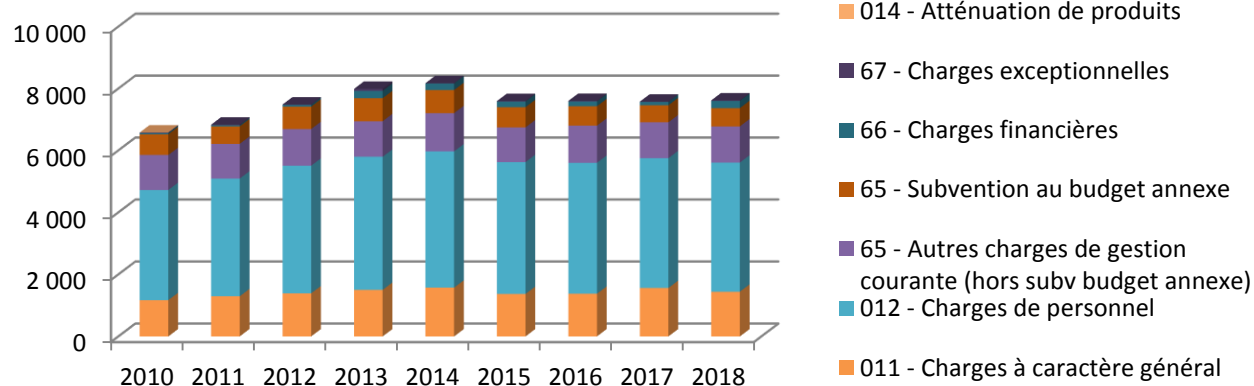
BUDGET PRINCIPAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
011 - Charges à caractère général	1 170	1 296	1 391	1 502	1 575	1 370	1 378	1 563	1 442
012 - Charges de personnel	3 552	3 794	4 118	4 294	4 396	4 254	4 224	4 188	4 167
65 - Autres charges de gestion courante (hors subv budget annexe)	1 132	1 122	1 181	1 148	1 234	1 121	1 200	1 159	1 169
65 - Subvention au budget annexe	668	565	725	745	747	652	626	550	589
014 - Atténuation de produits	0	0	0	0	8	11	10	10	0
66 - Charges financières	40	37	56	235	212	185	158	110	235
67 - Charges exceptionnelles	17	18	14	66	10	15	15	7	16
TOTAL	6 578	6 833	7 486	7 990	8 183	7 608	7 611	7 587	7 618

BUDGET ANNEXE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
011 - Charges à caractère général	183	176	225	250	250	191	187	193	261
012 - Charges de personnel	783	622	750	742	717	689	687	621	603
TOTAL	966	798	975	992	967	880	874	814	864

Les dépenses de fonctionnement restent stables. Les efforts continuent et se constatent globalement.

A partir de 2018, prise en charge des repas fournis par la Sté Dupont Restauration.

Répartition des dépenses de fonctionnement Budget principal

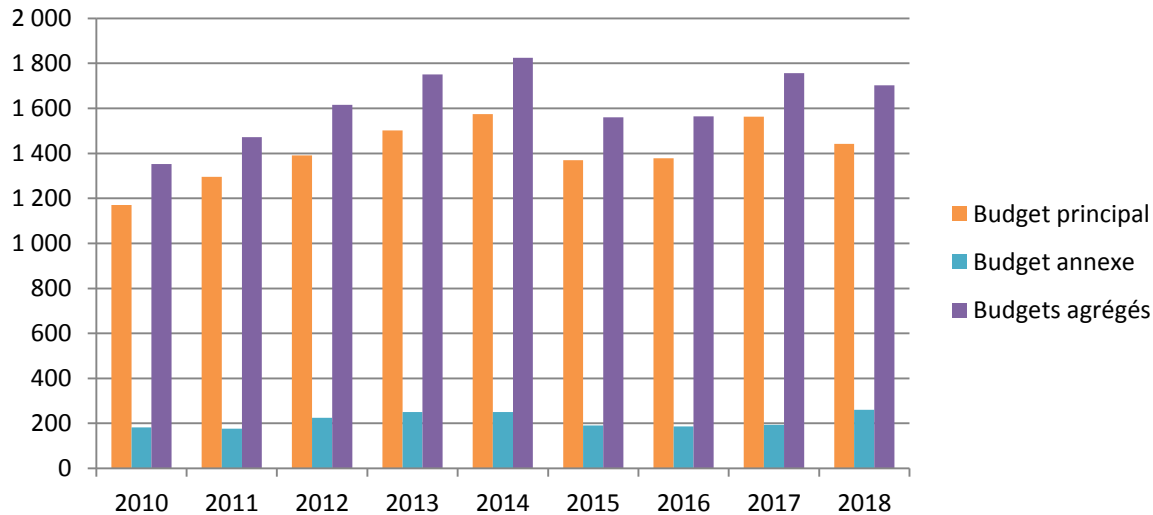


2.1. – Chapitre 011 – Charges à caractère général

Charges en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	1 170	1 296	1 391	1 502	1 575	1 370	1378	1563	1442
Budget annexe	183	176	225	250	250	191	187	193	261
Budgets agrégés	1 353	1 473	1 616	1 751	1 824	1 560	1 565	1 756	1 703
Evolution en K€	-15	120	144	135	73	-264	5	191	-53
Evolution en %	-1,13%	8,85%	9,75%	8,37%	4,17%	-14,47%	0,30%	12,20%	-3,02%

Le chapitre 011, après une hausse en 2017, due à une régularisation des dépenses d'énergies liées à la mise en place du marché énergies du SIECF en 2016, enregistre en 2018 une baisse, matérialisant les efforts.

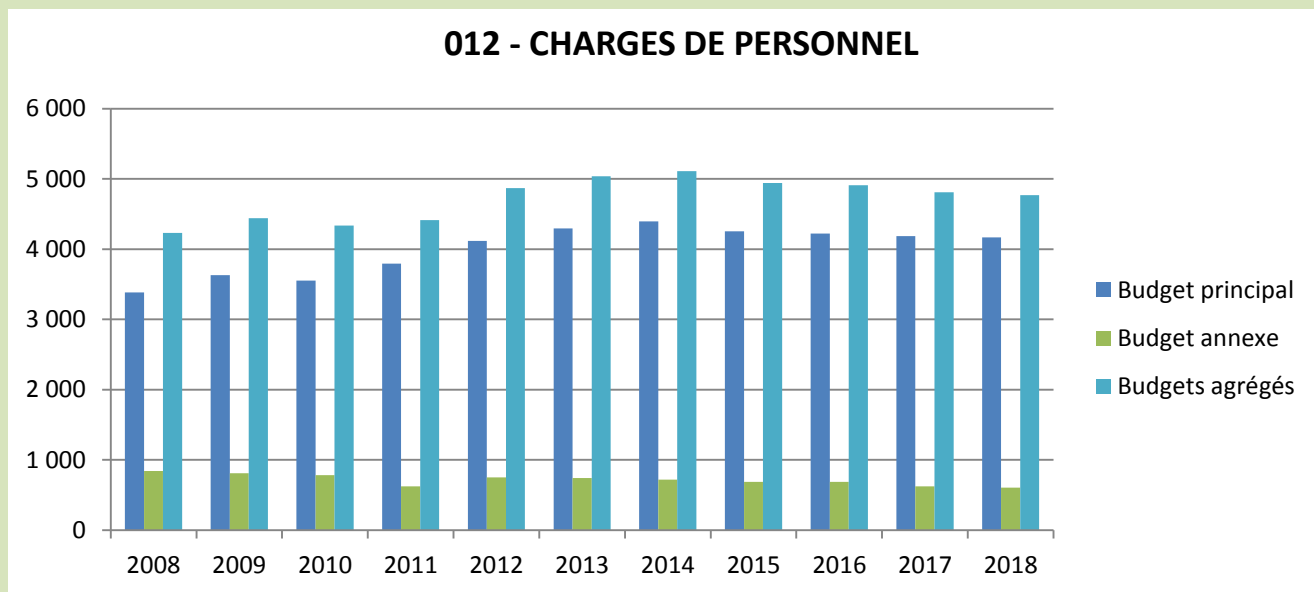
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL



2.2. – Chapitre 012 – Charges de personnel

Charges de personnel (en K€)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	3 386	3 630	3 552	3 794	4 118	4 294	4 395	4 254	4224	4188	4167
Budget annexe	844	809	783	622	750	742	717	689	687	621	603
Budgets agrégés	4 230	4 439	4 335	4 416	4 868	5 036	5 112	4 943	4911	4809	4770
Variation n/n-1 (en €)	10	209	-104	81	452	168	76	-169	-32	-102	-39
Evolution en %	0,2%	4,9%	-2,4%	1,9%	10,2%	3,5%	1,5%	-3,3%	-0,64%	-2,08%	-0,81%
Effectif global	156	160	150	149	158	179	174	162	162	143	141

Depuis 2014, les charges du Chapitre 012 continuent de baisser. Effort qu'il convient de jager sans remettre en cause le service public attendu à l'avenir. Les effectifs 2013-2014 sont affectés par les activités périscolaires.



B - Rétrospective : Investissement – Dépenses et recettes réalisées

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 299 000 € en 2017 par rapport à 2016 et de 730 000 € en 2018 par rapport à 2017.

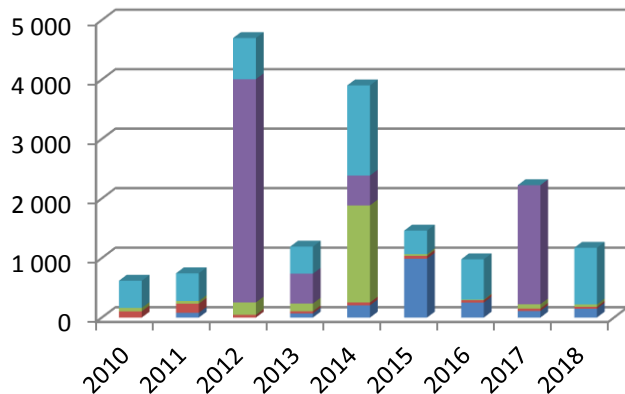
Il s'agit respectivement des travaux à l'école élémentaire Crapet et de l'église Saint-Martin.

Dans les recettes, notons la recette exceptionnelle de 2 000 000 € pour les emprunts contractés en 2017.

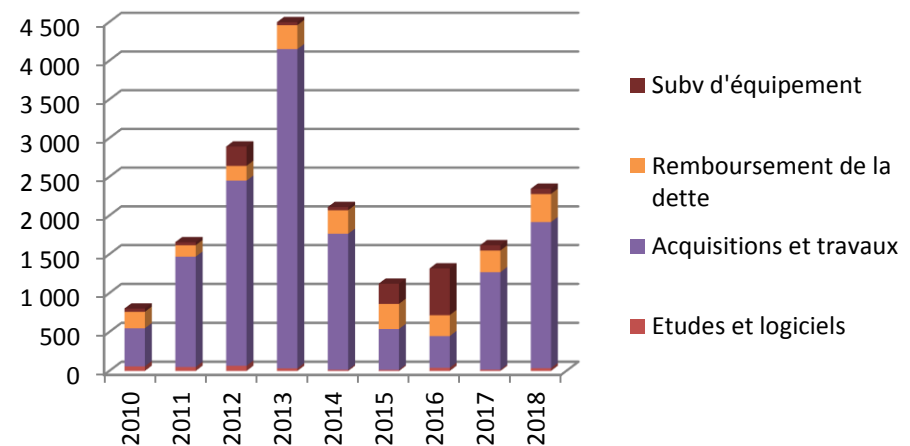
DEPENSES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Etudes et logiciels	59	50	66	34	16	14	40	16	36
Acquisitions et travaux	489	1 418	2 385	4 116	1 749	525	408	1 254	1 880
Remboursement de la dette	212	148	190	309	303	323	269	278	362
Subv d'équipement	43	39	250	40	41	259	600	68	68
TOTAL	802	1 656	2 891	4 498	2 110	1 121	1 317	1 616	2 346

RECETTES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA		81		71	205	988	251	111	149
TLE	105	152	45	35	49	48	40	39	31
Subventions	57	46	209	131	1 629	28	12	73	41
Emprunts			3 750	501	501			2 000	0
Excédents de fonctionnement capitalisés	457	465	693	454	1 516	397	675	0	951
TOTAL	618	743	4 697	1 191	3 900	1 461	978	2 223	1 172

Evolution annuelle des recettes d'investissement réalisées



Evolution annuelle des dépenses d'investissement réalisées



1 - Evolution de la capacité d'autofinancement

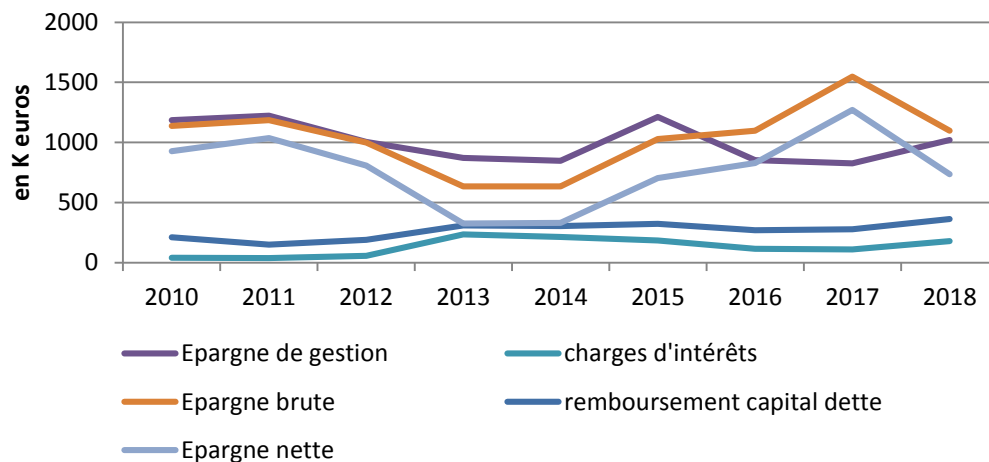
Evolution de l'épargne (en K €)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	1184	1222	1004	872	847	1212	854	825	1020
charges d'intérêts	40	37	56	235	212	185	116	110	179
Epargne brute	1138	1185	998	634	635	1 027	1 098	1548	1098
remboursement capital dette	212	148	190	309	303	323	269	278	362
Epargne nette	926	1037	808	325	331	704	829	1 270	736
Evolution en €	503	111	-229	-483	6	373	125	441	-534
Evolution en %	118,9%	12,0%	-22,1%	-59,8%	1,9%	112,7%	17,71%	53,18%	-42,02%

épargne de gestion = recettes de réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles - dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles et intérêts d'emprunts

épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

épargne nette = épargne brute - remboursement du capital des emprunts

Evolution annuelle des ratios d'épargne



L'Epargne brute retrouve en 2018 son niveau de 2016 puisqu'en 2017 les ventes des maisons ont impacté les niveaux d'épargne.

On enregistre en 2018 l'augmentation des remboursements du capital de la dette correspondant à la première échéance des emprunts conclus en 2017.

2 – Ratios financiers de la ville de NIEPPE

Evolution des données générales en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyennes nationales de la strate
Population	7668	7656	7781	7675	7585	7585	7495	7476	7532	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	858	860	942	1020	1079	1003	1016	1013	1011	939
avec prise en compte du budget annexe	897	890	974	1052	1108	1033	1049	1122	1126	
Produits des impositions directes/population	279	283	302	316	351	361	368	371	378	500
Recettes réelles de fonctionnement/population	1006	1015	1070	1114	1161	1136	1162	1220	1157	1124
avec prise en compte du budget annexe	1045	1045	1102	1146	1190	1166	1279	1329	1272	
Dépenses d'équipement brutes/population	71	205	335	562	238	105	140	179	264	283
Encours de la dette/population	145	123	581	614	647	605	612	818	754	874
Dotation globale de fonctionnement/population	178	175	178	179	171	151	128	115	117	153
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,99%	56,58%	56,17%	54,87%	53,72%	55,92%	55,46%	55,28%	54,70%	56,3 %
avec prise en compte du budget annexe	63,04%	63,64%	64,22%	62,37%	60,85%	63,09%	62,48%	63,48%	56,22%	
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	88,00%	86,65%	90,30%	95,16%	92,94%	88,29%	87,44%	86,09%	91,55%	91 %
avec prise en compte du budget annexe	88,44%	87,03%	90,59%	95,29%	93,11%	88,60%	82,02%	95,01%	92,32%	
Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement	7,10%	20,16%	31,29%	50,45%	20,51%	9,26%	12,02%	14,67%	22,78%	25,2 %
avec prise en compte du budget annexe	6,84%	19,58%	30,38%	49,03%	20,01%	9,02%	10,93%	13,47%	20,72%	
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	14,39%	12,16%	54,29%	55,13%	55,74%	53,21%	52,70%	67,04%	65,14%	77,7 %

COMMENTAIRES DES PRINCIPAUX RATIOS DE LA PAGE PRECEDENTE

L'évolution des principaux ratios financiers depuis 2008 laisse apparaître :

- une stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement par habitant
- le produit des impositions directes par habitant reste bien inférieur au moyenne de la strate nationale en 2018 : 378 contre 500
- les recettes réelles de fonctionnement par habitant évoluent favorablement
- les dépenses d'équipement par habitant fluctuent, traduisant la volonté d'assurer le mieux possible des équipements pour l'avenir
- l'encours de la dette par habitant reste raisonnablement inférieur à la moyenne de la strate nationale.
- les dépenses de personnel restent contenues par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement et inférieures à la moyenne de la strate

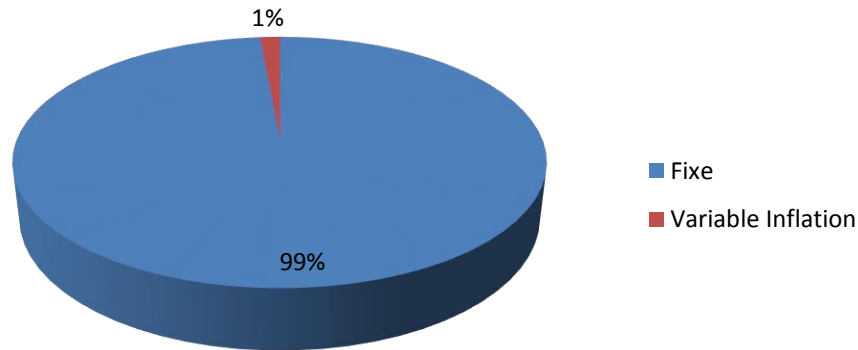
Les indicateurs sont ainsi au vert pour NIEPPE,

3 – Situation des emprunts : maitrise de la dette

N° Emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date de souscription	Montant initial	Objet	Taux			Dette en capital au 31/12/18	date dernière échéance
7012471	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	06/01/2005	300 000,00 €	Programme d'investissement 2004	Fixe		3,760%	73 837,17 €	05/05/2020
2658685	CAISSE D'EPARGNE	14 ans et 8 mois	05/10/2006	300 000,00 €	Programme d'investissement 1999	Fixe		4,270%	38 123,88 €	05/02/2021
4439291	CAISSE D'EPARGNE	15 ANS	23/11/2013	1 000 000,00 €	Prêt relais TVA - Subventions	Fixe		1,970%	791 931,03 €	25/04/2030
8099143	CAISSE D'EPARGNE	15 ans	25/12/2012	400 000,00 €	Réhabilitation et extension Mairie	Fixe		4,510%	270 794,10 €	25/12/2027
18829A	CREDIT FONCIER	20 ans	01/07/2012	1 500 000,00 €	construction d'une salle de sport	Fixe		5,660%	1 210 413,20 €	01/10/2032
MIN210709EUR	DEXIA	16 ans	03/06/2003	300 000,00 €	Programme d'investissement 2003	Fixe		4,450%	6 804,35 €	01/01/2019
MON2537756EUR	DEXIA	15 ans	26/12/2007	250 000,00 €	Programme d'investissement 2007	Variable	Inflation	2,650%	81 619,16 €	01/12/2022
1276960	Caisse des Dépôts et consignations	20 ANS	01/02/2016	268 333,38 €	Budget investissement 2011	Fixe		2,250%	237 466,98 €	01/05/2027
1276961	Caisse des Dépôts et consignations	20 ans	01/02/2016	575 000,00 €	Budget investissement 2011	Fixe		2,250%	508 857,74 €	01/05/2027
1276962	Caisse des Dépôts et consignations	20 ans	01/01/2016	600 000,00 €	Budget investissement 2012	Fixe		2,250%	530 981,97 €	01/10/2027
10000350934	CREDIT AGRICOLE	25 ans	06/03/2017	1 000 000,00 €	Programme d'investissement 2017	Fixe		1,98%	968 699,74 €	06/03/2042
4851658	CAISSE D'EPARGNE	20 ans	06/03/2017	1 000 000,00 €	Programme d'investissement 2017	Fixe		1,82%	958 017,27 €	06/03/2037
TOTAL				7 493 333,38 €					5 677 546,59 €	

3.1 - Répartition par type de taux et par prêteur du capital restant du au 31/12/2018

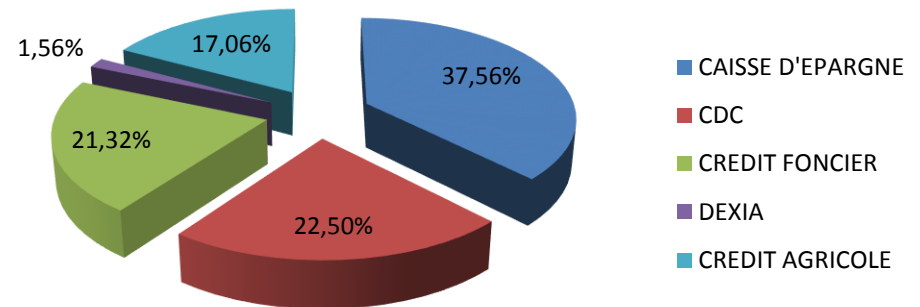
Répartition par type de taux du capital restant dû au 31/12/18



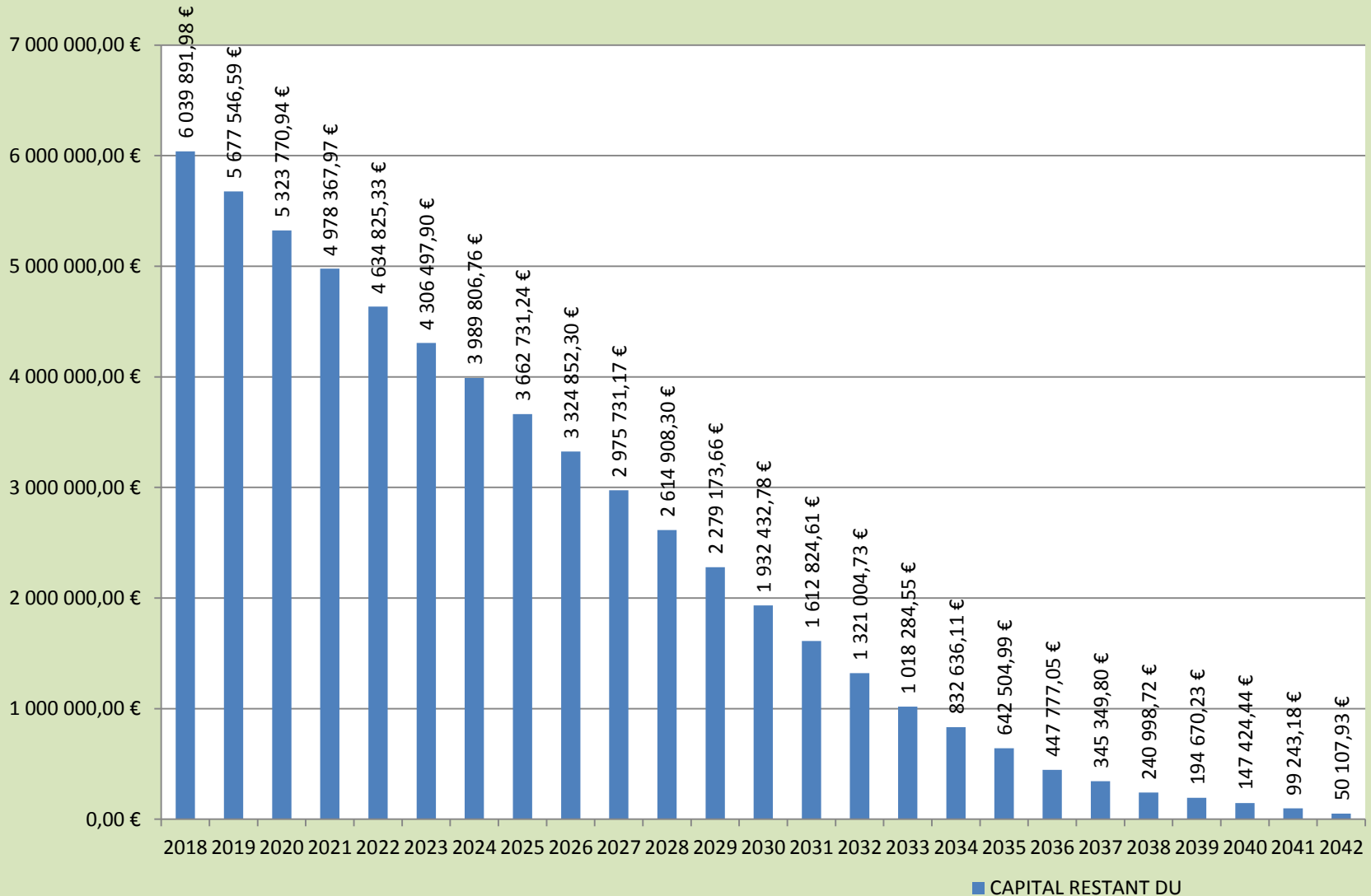
Selon la charte « Gissler », 100 % de la dette de la ville de Nieppe sont classés en A :

- 99 % en 1A
- 1 % en 2A.

REPARTITION PAR PRETEUR



3.2. - Emprunts en cours : Evolution du capital restant du au 31/12/n de 2018 à 2042



3.3 - Capacité de désendettement

En K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	1 138	1 185	998	634	635	1 027	1 098	1 548	1 098
Encours de la dette	1 109	1 109	4 521	5 212	3 910	4 587	4 318	6 040	5 678
Capacité de désendettement	0,97	0,94	4,53	8,22	6,16	4,47	3,93	3,90	5,17

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui apporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : **en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?**

L'un des intérêts de ce ratio est d'échapper au profil d'extinction de la dette. De ce fait, les artifices budgétaires visant à allonger l'endettement ou bien les reports d'échéance n'influent pas sur son calcul.

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale est en grande partie lié à la durée de vie de ses investissements.

Si l'on considère que la moyenne pondérée des équipements d'une collectivité est de 30 ans et que statistiquement ces mêmes équipements sont à mi-vie lors de l'analyse, la durée résiduelle moyenne se situe à 15 ans. Cette limite haute, qui marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale, est susceptible de varier selon la typologie d'investissements.

Une zone dangereuse – sous surveillance – commence autour de 11-12 années.

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective.

III. La stratégie budgétaire de la commune de NIEPPE

Plusieurs éléments importants pour la ville de NIEPPE sont intervenus qui sont à prendre en compte :

- Les travaux de reprise de solidité de l'école élémentaire CRAPET en 2017
- Le démarrage de la mise au norme et restructuration de la cuisine centrale avec en parallèle une prestation de fourniture de repas pour les scolaires et la halte-garderie en attendant la fin des travaux
- La mise en place d'une vidéo protection en Ville
- La première tranche des travaux de restauration de l'église Saint Martin
- La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers et dont la question de la compensation reste posée : le gouvernement a toujours affirmé qu'elle serait entièrement compensée pour les communes. Néanmoins, à ce jour, les modalités et le calendrier de cette compensation restent inconnus.

C'est donc dans un contexte toujours aussi difficile que l'équipe municipale doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Ainsi, pour faire face à la perte des contributions de l'État opérée depuis 2014, la commune a fait le choix de contenir le mieux possible les dépenses de fonctionnement et de préserver la capacité d'investissement de la collectivité.

Même si les capacités de désendettement du budget général pourraient le permettre, nous présenterons en principe une perspective de budget pour l'exercice 2019 sans recourir à l'emprunt.

La municipalité a décidé de choix stratégiques forts qui ont déjà connu une concrétisation depuis le début du mandat.

1) Un programme d'investissement conséquent (de l'ordre de 7 millions d'euros depuis le début du mandat), avec des rénovations de bâtiments publics, d'une cour d'école, des travaux d'économie d'énergie : éclairage public et divers bâtiments en LED, des travaux de sécurité avec la reprise du bâtiment de l'école CRAPET, la reprise du clocher de l'église Saint Martin, l'installation d'une vidéo protection en Ville, la poursuite du plan Ad'AP pour la mise en accessibilité des bâtiments et des voiries...

2) Le maintien des taux municipaux de la fiscalité locale depuis 2014

Les taux de la fiscalité locale ont été maintenus malgré un environnement économique chaotique.

La Municipalité a choisi de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de garantir au contribuable des ressources stables et suffisantes.

3) Situation des emprunts : La maîtrise de la dette

- 12 emprunts en cours : taux compris entre 1,82 % et 4,51%.
- 1 emprunt se termine en 2019.
- Entre 2020 et 2022, 3 emprunts se terminent.

La maîtrise de la dette reste nécessaire afin de ne pas pénaliser les générations futures et la capacité à investir de la commune.

Ces trois priorités budgétaires conduisent à identifier l'ensemble des marges de manœuvre possibles en section de fonctionnement.

Entre 2014 et 2018, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 6,90 %.
Sur cette période, les charges générales ont diminué de 8,44 %.

Les dépenses de personnel ont diminué de 5,21 % et ce malgré l'augmentation des charges sociales et la revalorisation du point d'indice sur cette période.

La maîtrise des charges de personnel associée à l'identification des possibilités d'investissement productifs d'économie de frais de fonctionnement (rénovations thermiques ciblées par exemple) et les recherches constantes d'économies en fonctionnement ont permis de réaliser des économies non négligeables et les travaux à venir devraient confirmer cette baisse.

Les pistes d'une plus large mutualisation ou délégation de service seront également explorées.

IV – PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROJECTIONS BUDGETAIRES 2019

- La collectivité doit continuer à stabiliser son budget en ayant toujours conscience que des facteurs extérieurs peuvent enrayer l'effet des mesures prises, que ce soit les mesures imposées (dépenses de personnel, normalisation) ou le dynamisme des dépenses contraintes (conséquences de la croissance démographique et de l'augmentation des prix).
- L'objectif est de contenir le mieux possible ces effets et leur incidence sur la population Nieppoise avec un budget 2019 adapté à cette exigence :
 - ✓ Maitrise des charges de fonctionnement
 - ✓ Gel des taux de la fiscalité
 - ✓ Ajuster la hausse des tarifs si possible au niveau de l'inflation
 - ✓ Assurer l'entretien et la rénovation des bâtiments et espaces publics
 - ✓ Conserver une capacité d'autofinancement
 - ✓ Donner priorité aux investissements réducteurs de consommation d'énergie ou concourant à une meilleure sécurité
 - ✓ Prospector au financement des projets
 - ✓ Accroître les relations financières ou de mutualisation des dépenses avec l'intercommunalité

A - ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

1 - Les recettes fiscales

Considérant le choix de maintenir les taux de la fiscalité locale, le produit fiscal ne devrait augmenter qu'en fonction de l'évolution de base de la valeur locative cadastrale, hors évolution physique (constructions, travaux ...).

- Produits de la fiscalité à taux constant

	Taux	Bases estimées +2,20 %	Produit fiscal estimé
TH	26.40	5 303 202	1 400 573
FB	22.15	6 401 808	1 418 000
FNB	51.26	162 804	83 453
		Produit total	2 902 026
		Gain estimé	62 469

2 - Les recettes de tarifications publiques

Pour assurer dans les meilleures conditions les services publics, il sera sans doute envisagé de revoir certains tarifs à la hausse, dans le meilleur des cas limitée au prix de l'inflation : tarifs des locations de salles....

3 - Les ressources intercommunales

ATTRIBUTION DE COMPENSATION CCFI

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 PROVISoire
3 066 654,00	3 066 654,00	3 066 654,00	3 066 654,00	3 092 988,00	2 832 269,18	3 006 185,26	3 006 185,26	2 979 615,26	2 979 615,26

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0,00	0,00	184 230,91	179 895,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PARTICIPATION PISCINE INTERCOMMUNALE

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 401,94	47 407,31	57 091,95

4 - Les autres recettes

Il est à nouveau prévu de percevoir un FCTVA de fonctionnement, mesure issue de la réforme de 2016.

La richesse des offres de services liées à la Petite Enfance, la Jeunesse & aux activités périscolaires impose des partenariats importants à maintenir et ce dans l'objectif d'offrir un service - de qualité, à coûts maîtrisés, et toujours accessible pour l'ensemble des usagers.

La tendance est à une stabilisation certaine (avec néanmoins une variation possible en fonction de la fréquentation).
Côté « participations familiales », aucune hausse tarifaire n'a été enregistrée depuis 2017.

Côté « subventions partenaires » (CAF/MSA), nos subventions demeurent en partie plafonnées au sein des derniers contrats Enfance-Jeunesse période 2015-2018.

Le renouvellement prochain de notre contrat CAF-MSA (prévu à la fin du semestre 2019 et prenant la forme d'un avenant sur le CEJ CCFI) permettra d'une part de visualiser au mieux nos perspectives de subventionnement pour les prochaines années et d'autre part d'envisager d'autres pistes visant à réduire les coûts de certaines de nos structures.

5 - Les recettes réelles de fonctionnement : orientation 2019

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Orientations 2019	Evolution estimée
Atténuation de charges	139 475,00	104 950,00	80 000,00	58 000,00	70 000,00	80 185,00	90 000,00	80 000,00	- 11%
Produits des services du domaine et ventes	201 325,37	214 048,08	259 835,80	180 100,00	206 860,00	201 805,00	263 923,00	245 000,00	- 0,7%
Impôts et taxes	6 021 817,00	6 151 465,24	6 150 173,39	6 134 705,00	6 343 740,00	6 285 652,46	6 365 777,26	6 350 000,00	- 1%
Dotations et participations	1 855 117,00	1 860 975,00	1 926 475,00	1 784 757,00	1 524 353,00	1 407 599,00	1 436 851,74	1 425 000,00	- 1%
Autres produits de gestion courante	86 295,00	163 600,00	156 800,00	182 000,00	180 000,00	100 947,00	100 000,00	101 000,00	
Total des recettes de gestion courante	8 304 029,37	8 495 038,32	8 573 284,19	8 339 562,00	8 324 953,00	8 076 188,46	8 256 552,00	8 201 000,00	- 1%
Produits financiers	-	-	-	-	-	-	20,00		
Produits exceptionnels	40 200,00	158 060,23	8 000,00	212 675,00	100 000,00	21 000,00	17 700,00	17 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 344 229,37	8 653 098,55	8 581 284,19	8 552 237,00	8 424 953,00	8 097 188,46	8 274 272,00	8 218 000,00	- 1%

BUDGET ANNEXE – RESTAURATION COLLECTIVE

Libellé	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Orientations 2019	Evolution estimée
Atténuation de charges	35 000,00	27 500,00	10 300,00	-	5 000,00	30 000,00	19 000,00	10 000,00	
Produits des services du domaine et ventes	235 000,00	210 000,00	240 000,00	210 000,00	216 000,00	200 000,00	249 800,00	230 000,00	
Dotations et participations	2 200,00	2 000,00	2 000,00	-	-	8 870,00	3 700,00		
Autres produits de gestion courante	709 790,00	767 300,00	771 985,00	778 550,00	722 000,00	645 000,00	663 000,00	701 400,00	
Total des recettes de gestion courante	981 990,00	1 006 800,00	1 024 285,00	988 500,00	943 000,00	883 870,00	935 500,00	941 400,00	
Produits exceptionnels	-	10 000,00	100,00	-	-	760,00	500,00	100,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	981 990,00	1 016 800,00	1 024 385,00	988 500,00	943 000,00	884 630,00	936 000,00	941 500,00	

5 - Les charges à caractère général

Il sera sans doute difficile de maintenir les charges à caractères général compte tenu des augmentations prévisibles du poste énergie et à l'inflation qui impactera les achats de la collectivité : produits d'entretien, fournitures...

La collectivité favorisera les interventions qui pourront être réalisées en régies pour diminuer le mieux possible les coûts de prestations extérieures.

Les fêtes et cérémonies seront budgétairement maintenues à leur niveau actuel de réussite. Les budgets consacrés au fleurissement seront soignés en vue de concourir, par le biais de la labellisation des villes et villages fleuris, à une 3ème fleur.

Comme pour 2018, les charges devront être abondées de la fourniture de repas par Dupont Restauration, environ 20 000 euros par mois, le temps des travaux à la cuisine centrale.

Dans le cadre de sa Politique Educative, la municipalité s'efforcera de maintenir une offre riche d'actions en faveur de l'enfance & la jeunesse.

Dans ce cadre comme depuis 2015/16, les budgets consacrés seront adaptés aux enveloppes budgétaires strictement limitatives pour stabiliser certaines dotations annuelles (*dans le champ scolaire notamment, cas des classes de neige, fournitures scolaires....*).

En parallèle, et pour assurer la maîtrise des dépenses, pour les structures de loisirs, les budgets seront adaptés le mieux possible aux fréquentations.

6 - Les dépenses de personnel

Malgré l'effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) = avancements d'échelons et de grade, promotion interne, nomination après concours, et la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) de 2016 à 2020 (revalorisation des indices mais les agents subissent en contrepartie un abattement sur tout ou partie des indemnités, qui impacte les charges patronales), la diminution du nombre d'agents par une optimisation constante des services, permet de ne pas augmenter les dépenses de personnel.

Néanmoins, il a fallu prévoir la rémunération de travaux supplémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des élections européennes, et du fait de la prévision d'une préférence par les agents de la rémunération par rapport à la récupération, dans le cadre de la défiscalisation des heures supplémentaires.

3 recrutements de contrats aidés ont également été prévus afin d'améliorer le fonctionnement des services et permettre de maintenir une ville propre par le ramassage régulier des déchets sur la voirie.

Concernant le budget annexe de restauration collective, il a été fait appel à un prestataire de service sur la durée de réfection du bâtiment, avec, en conséquence, une activité professionnelle réduite pour les agents. En conséquence, une mutation interne a d'ores et déjà été effectuée pour un agent, et les absences ponctuelles de toute nature ne sont pas compensées. Ainsi, il a été possible de diminuer les prévisions budgétaires du compte de liaison entre budget général et budget annexe par rapport à l'année précédente.

7 - Les aides accordées aux associations – les contributions aux organismes extérieurs

La municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au maintien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

Pour autant, l'enveloppe globale consacrée au financement de ces associations ne devrait pas augmenter en 2019, respectant ainsi les principes de rigueur de gestion que la commune s'est imposée.

Les contributions aux organismes extérieurs seront abondées notamment pour la défense incendie.

8 - Les intérêts de la dette

Les intérêts des nouveaux emprunts contractés en 2017 pour 2 000 000 euros sur le budget général, et dont les premières échéances étaient en 2018, sont intégrés à l'encours.

La charge d'intérêts en 2019 s'élève à 168 115,24 € hors intérêts courus non échus.

9 - Les dépenses réelles de fonctionnement : orientation 2019

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Orientations 2019	Evolution estimée
Atténuation de produits	-	-	8 500,00	11 100,00	10 500,00	9 800,00	-		
Charges à caractère général	1 409 370,00	1 501 686,62	1 637 899,84	1 374 423,56	1 457 167,00	1 790 164,31	1 442 122,00	1 456 000,00	+ 1%
Charges de personnel et frais assimilés	4 138 450,00	4 325 615,00	4 534 270,83	4 564 530,00	4 423 800,00	4 359 900,00	4 406 550,00	4 403 550,00	
Autres charges de gestion courante	1 931 007,18	1 925 648,06	2 003 399,52	1 925 121,00	1 975 600,00	1 835 431,00	1 900 300,00	1 962 000,00	+ 3,2%
Total des dépenses de gestion	7 478 827,18	7 752 949,68	8 184 070,19	7 875 174,56	7 867 067,00	7 995 295,31	7 748 972,00	7 821 550,00	+1%
Charges financières	123 096,23	235 609,56	215 074,00	270 000,00	220 000,00	230 000,00	246 000,00	210 000,00	- 14,6%
Charges exceptionnelles	20 040,00	68 900,00	16 640,00	15 800,00	16 800,00	13 000,00	17 200,00	17 000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 621 963,41	8 057 459,24	8 415 784,19	8 160 974,56	8 103 867,00	8 238 295,31	8 012 172,00	8 048 550,00	+0,4 %

BUDGET ANNEXE – RESTAURATION COLLECTIVE

Libellé	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	Orientations 2019	Evolution estimée
Charges à caractère général	231 330,00	250 050,00	251 265,00	242 550,00	203 850,00	216 250,00	278 800,00	300 000,00	+ 7,6%
Charges de personnel et frais assimilés	750 160,00	766 250,00	772 620,00	745 600,00	738 700,00	668 030,00	654 100,00	641 000,00	- 2%
Autres charges de gestion courante	200,00	200,00	200,00	200,00	50,00	15,00	2 400,00	200,00	
Total des dépenses de gestion	981 690,00	1 016 500,00	1 024 085,00	988 350,00	942 600,00	884 295,00	935 300,00	941 200,00	+ 0,6%
Charges exceptionnelles	300,00	300,00	300,00	200,00	400,00	335,00	700,00	300,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	981 990,00	1 016 800,00	1 024 385,00	988 550,00	943 000,00	884 630,00	936 000,00	941 500,00	+ 0,6%

B - ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

Au cours de l'exercice 2019, la commune compte maintenir le volume de ses investissements tant que sa capacité d'autofinancement ainsi que sa capacité de désendettement le permettent.

Les projets phares de cet exercice 2019 seront :

- Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la cuisine centrale pour 621 390 €
- La poursuite des travaux de rénovation de l'église Saint Martin avec la reprise des chéneaux et la mise en sécurité des vitraux pour 229 470 €
- L'acquisition des étangs et la pose de mobilier urbain et de panneaux signalétiques pour 234 527 € dans le cadre du projet touristique, opération qui sera subventionnable dans le cadre du dispositif Interreg
- La poursuite du passage en LED en éclairage public rue d'Armentières pour 100 000 €
- Réfection de la cour d'école Salengro pour 64 000 €
- La reprise des menuiseries au 2^e étage du château pour 57 000 €
- Des travaux d'accessibilité sur la Commune pour 50 000 €
- La reprise des trottoirs rue Jules-Houcke (après avis du Département) pour 40 000 €
- L'achat de chalets pour les jardins ouvriers de la salle omnisports pour 35 000 €
- La reprise des bardages sur le bâtiment pétanque et tennis pour 31 000 €
- La création d'un parking rue du 19-mars-1962 pour 30 000 € et rue de Warneton pour 33 000 €
- Le remplacement de chaudière et des convecteurs gaz à l'école Cornette pour 30 000 €

1 - Propositions des investissements au 1^{er} mars 2019

ECOLES	
Fourniture et pose d'aérothermes moins bruyants à la cantine des Lilas	15 434,45 €
Remplacement de 6 radiateurs à la cantine du Pavé Fruit	6 000,00 €
Fourniture et pose de chaudières dans les écoles	30 000,00 €
Fourniture et pose de nouveaux radiateurs et chaudière à l'école élémentaire Cornette	30 000,00 €
Réfection de la cour de l'école Roger Salengro	64 000,00 €
Acquisition de visiophones pour les écoles Crapet	4 000,00 €
Acquisition de mobiliers pour les écoles (bancs...)	2 800,00 €
Acquisition de mobiliers pour les cantines scolaires	2 630,00 €
Acquisition de matériels informatiques pour les écoles	24 800,00 €
FOYER RESTAURANT	
Travaux de réhabilitation de la cuisine centrale	621 390,00 €
SERVICES TECHNIQUES	
Acquisition de nouveaux mobiliers suite aménagement salle de réunion	2 000,00 €
Acquisition d'un véhicule fourgon pour les électriciens	20 000,00 €
Acquisition d'outillages pour les électriciens	5 000,00 €
Acquisition de canons numériques	5 000,00 €
Acquisition d'un nettoyeur haute pression	2 100,00 €
Acquisition de mobiliers pour les services techniques	2 000,00 €
Acquisition d'un poste à souder	4 800,00 €
Acquisition de nouveaux vestiaires industriels doubles	2 500,00 €
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de nouveaux ateliers municipaux	25 000,00 €
Analyse et études de sol pour la construction de nouveaux ateliers municipaux	10 000,00 €

Propositions des investissements au 1^{er} mars 2019 (suite)

EGLISES	
Rénovation de l'église Saint Martin (2 ^{ème} tranche)	229 470,00 €
SALLE DE TENNIS COUVERTS	
Remplacement des doubles portes à la salle	28 400,00 €
ESPACES VERTS	
Acquisition de matériels portatifs électriques + petits outillages	10 000,00 €
Acquisition d'une tondeuse autoportée Mulching	10 000,00 €
Remplacement d'un orme et plantations de 3 autres place du Gal de Gaulle	3 000,00 €
Acquisition d'un système d'arrosage au rond point rue d'Armentières	7 800,00 €
CHÂTEAU	
Acquisition de tables-bancs pour le parc du château	9 000,00 €
Fourniture et pose de nouvelles fenêtres et porte fenêtres dans les salles du RDC et du 2 ^{ème} étage	57 000,00 €
Changement des vannes d'arrivée d'eau au château	5 000,00 €
Acquisition de nouveaux jeux pour le parc du château, remplacement d'un jeu et panneaux d'infos	10 000,00 €
Réhabilitation des grilles d'entrée du château (en régie)	20 000,00 €
SALLE DES FETES	
Remplacement des départs de chaudières de la salle des fêtes	25 000,00 €
Remplacement des portes du local chaufferie de la salle des fêtes	7 500,00 €
JARDINS OUVRIERS	
Acquisition de 8 chalets pour les jardins ouvriers	35 000,00 €
CENTRE MUNICIPAL D ACTIVITES	
Remplacement de la porte coupe feu de la chaufferie du centre municipal	4 500,00 €
Fourniture et pose de 2 dômes électriques à l'étage du centre municipal	6 000,00 €
CENTRE D EDUCATION ARTISTIQUE	
Remplacement de la porte coupe feu au centre d'éducation artistique	4 550,00 €

Propositions des investissements au 1^{er} mars 2019 (suite)

CIMETIERES	
Réhabilitation du mur du cimetière du centre rue de Warneton (en régie)	50 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	
Travaux d'éclairage public	100 000,00 €
DIVERS TRAVAUX	
Fourniture et pose de nouvelles chaudières dans divers bâtiments communaux	20 000,00 €
Divers travaux de voirie	20 000,00 €
Travaux de voirie (rue de Warneton)	33 000,00 €
Trottoirs avenue Jules-Houcke	40 000,00 €
Création d'un parking rue du 19 Mars 1962	30 000,00 €
Travaux de mise en place d'une clôture au bassin de rétention des eaux Zone des 3 Tilleuls	6 000,00 €
TVX D ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	
Travaux d'accessibilité dans divers bâtiments - PROG 2019	50 000,00 €
DIVERS MATERIELS	
Acquisition d'un vidéoprojecteur	1 200,00 €
Acquisition d'un limiteur de décibels pour la salle des fêtes	5 000,00 €
Acquisition de nouvelles poubelles sur la commune	28 000,00 €
Acquisition de vestiaires pour divers bâtiments	2 218,20 €
Acquisition de rampes d'éclairage pour les monuments	6 000,00 €
Acquisition de signalétiques pour la sécurité devant certains bâtiments communaux (écoles...)	6 000,00 €
Acquisition de matériels de cuisine	3 000,00 €
INFORMATIQUE	
Acquisition de logiciels pour divers services de la commune	21 942,00 €
Acquisition de matériels informatiques pour divers services de la commune	12 750,00 €
Acquisition d'un nouveau serveur pour les ateliers municipaux	2 500,00 €

Attention, cette liste exhaustive fera l'objet d'arbitrages lors de l'élaboration du Budget 2019

2 - EVOLUTION DES RESULTATS ET DU BESOIN DE FINANCEMENT

RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire	Pour info BP 2019 estimation
Dépenses de fonctionnement	7 756 125	8 409 605	8 487 690	8 336 030	8 403 608	8 830 613	8 144 959	8 048 550 (DRF)
Recettes de fonctionnement	8 485 705	9 925 705	8 884 402	9 010 566	8 834 315	9 781 707	8 838 520	8 218 000 (RRF)
Solde de fonctionnement	729 580	1 516 100	396 712	674 536	430 707	951 094	693 561	169 500
Dépenses d'investissement	3 157 935	8 686 497	4 190 163	1 513 767	1 444 065	1 871 119	2 469 603	1 500 000 (dont reports)
Recettes d'investissement	4 967 443	6 728 932	4 262 469	2 263 964	2 523 193	4 546 702	4 375 493	1 500 000 (dont reports)
Solde d'investissement	1 809 507	- 1 957 565	72 306	750 197	1 079 127	2 675 583	1 905 890	0
Besoin de financement des restes à réaliser	453 799	763 646	897 103	801 486	801 486	2 765 856	974 227	0
Excédent de financement	1 355 708				277 641		931 663	
Déficit de financement		2 721 211	824 797	51 289		90 273		0

BESOIN DE FINANCEMENT

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire	BP 2019 estimation
Emprunts nouveaux	3 750 000	501 000	501 000			2 000 000		
Remboursement de la dette en capital	190 391	308 387	303 000	322 342	268 294	278 424	362 264	353 776
Besoin de financement	3 559 609	192 613	198 000	- 322 342	- 268 294	1 721 576	- 362 264	- 353 776

CONCLUSION

La ville de NIEPPE s'attache à poursuivre sa stratégie et ses orientations budgétaires en 2019 avec pour point d'orgue :


- Continuer à investir pour préparer l'avenir
- Assurer un service public de qualité.

Le maintien d'une situation financière saine, fondé sur un équilibre réel entre épargne et dette, reste le garant de ces enjeux.

La volonté de disposer d'un autofinancement suffisant pour rembourser l'annuité de la dette et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'assurer cette garantie.

Si le budget 2019 peut être envisagé avec une relative sécurité, il sera difficile de se projeter à plus long terme compte tenu des incertitudes liées au contexte national des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec en filigrane un grand débat national dont l'issue sur les compétences et les rôles des structures publiques est aujourd'hui bien incertaine.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2019.

Envoyé en préfecture le 18/03/2019
Reçu en préfecture le 18/03/2019
Affiché le 
ID : 059-215904319-20190315-2019_011-BF

Envoyé en préfecture le 18/03/2019

Reçu en préfecture le 18/03/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 059-215904319-20190315-2019_011-BF

MERCI DE VOTRE ATTENTION

